

PROJET PÉDAGOGIQUE 2023-2024

Pirouette - Gallieni

I. Introduction

Ce projet pédagogique est un document de travail destiné à l'ensemble de l'équipe d'encadrement.

Il servira de référence pour la constitution de l'équipe d'encadrement et pour la construction du projet de fonctionnement.

	Projet pédagogique	Projet de fonctionnement
Qui l'écrit ?	Le directeur	L'équipe d'encadrement
A qui sert-il ?	A l'équipe d'encadrement	A l'équipe d'encadrement Au directeur
Ce qu'il contient	Les objectifs et les principaux moyens, en référence au projet de la Ville de Lambres-lez-Douai.	L'organisation concrète et précise du centre : les différents moments de la journée, la vie des enfants, le travail des adultes... en référence au projet pédagogique.

II. Contexte local (population, type de commune...)

Lambres lez Douai, commune de 5032 habitants en 2023. Ville limitrophe de Douai, elle comprend une proportion d'habitat individuel récent important et des équipements scolaires, sportifs et socioculturels satisfaisants.

La vie associative y est dynamique avec une trentaine d'associations dont 11 à objet sportif, une école de musique et une maison des Jeunes et de la Culture.

La population y est constituée de 2190 ménages dont 26.6% de personnes seules, 8% de familles monoparentales et 63.4% de couples. 62.2% de la population active a un emploi¹.

Par ailleurs, la répartition de la population par tranche d'âge fait apparaître un nombre important d'enfants : 17% ont entre 0 et 14 ans. Qui de plus est en constante augmentation du fait :

- du « baby-boom de l'an 2000 », nombre d'inscriptions d'élèves de Deux ans en maternelle en augmentation.
- de l'arrivée effective et future de jeunes familles sur la commune (Projets de constructions de nouveaux logements).

¹ ⁴ Source : INSEE 2007

⁵ Source : diagnostic UFCV

La population féminine représente 57.4% de la population active ayant un emploi. Ainsi, on constate un taux d'activité féminine de 64.9%².

28 assistantes maternelles accueillent 33 enfants en temps plein et 17 en périscolaire.

Ainsi, la population de Lambres Lez Douai, présente, dans le domaine de la petite enfance, des besoins et des demandes clairement identifiés par un diagnostic réalisé en 2002 et actualisé en 2007. Pour y répondre, la ville a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Douai un contrat Enfance Jeunesse.

Il s'agit donc ici d'un accueil périscolaire organisé par la mairie accueillant environ 40 élèves des écoles Gallieni et Anne Frank le matin et le soir.

III. Fonctionnement de l'accueil périscolaire :

Public accueilli : c'est un accueil collectif de mineurs maternel et élémentaire pour les enfants scolarisés dans notre commune de la maternelle au CM2.

L'accueil est accessible à tous

Un tarif en fonction du quotient familial est mis en place pour favoriser la mixité sociale.

Horaires : L'accueil périscolaire est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30

Les locaux : L'école Gallieni met à notre disposition une salle aménagée et équipée pour recevoir les enfants dans de bonnes conditions (mobilier et sanitaires adaptées)

Le matériel : La municipalité investit chaque année dans du matériel pédagogique et du petit matériel nécessaires aux activités manuelles en fonction des besoins des enfants et de l'équipe d'animation.

Le budget : Il est fixé par la mairie, les différents prestataires sont payés en bons administratifs

Handicap et PAI : la ville a signé une charte handicap en 2004, c'est pourquoi nous accueillons également les enfants ayant un PAI alimentaire ou autre ainsi que ceux porteur de handicap.

Nous renforçons au besoin ou à la demande des familles l'équipe d'animation.

L'équipe est au courant des PAI de l'enfant. S'il y a un traitement, celui-ci est dans une armoire fermée à clé au nom de l'enfant et accessible au besoin aux animateurs.

IV. Objectifs pédagogiques :

A/ Créer un cadre d'accueil sécurisant pour l'enfant et sa famille

L'accueil périscolaire constitue un temps de transition entre la vie à l'école et la vie à la maison. Il convient de l'organiser de manière à assurer la sécurité physique et affective des enfants qui le fréquentent.

² : Source : INSEE 2007

La neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse y est de rigueur.

Cela pourra se traduire en termes d'organisation de l'espace et des locaux mais aussi de l'encadrement

B/ Respecter les rythmes de vie de chaque enfant

L'accueil périscolaire constitue un temps de transition entre la vie à l'école et la vie à la maison, il intervient à deux moments spécifiques de la journée de l'enfant.

Chaque enfant a des rythmes qui lui sont propres. En aucun cas, les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur le respect de ceux-ci. C'est au centre à s'adapter à chaque enfant, non l'inverse.

Le centre doit être organisé de façon à répondre au besoin de repos et d'expression de chaque enfant.

C/ Créer un cadre favorisant des activités riches et variées

C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement. L'activité est source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants mais de créer un cadre favorisant des activités riches et variées.

Le jeu est la principale activité de l'enfant. C'est en jouant que l'enfant découvre le monde et les possibilités d'agir sur lui.

L'imaginaire est un moteur important du développement cognitif du jeune enfant. Le jeu, les activités d'expression le favorisent. Le livre doit avoir toute sa place au sein de l'accueil périscolaire.

Des règles de vie claires permettant à l'enfant de savoir ce qu'il peut ou ne peut pas faire.

Une attention de tous les instants pour assurer la sécurité et la santé des enfants.

L'enfant a le choix de son activité. Les activités, adaptées à l'âge des enfants, doivent être suffisamment variées et organisées de manière à répondre aux besoins des enfants et aux contraintes de temps, particulières pour ce type d'accueil (lecture, contes, jeux à la carte...)

Au cours de l'année scolaire, des activités liées à la solidarité sont organisées : semaine bleue, octobre rose, quinzaine des droits de l'enfant ...

Projet pédagogique, Accueil périscolaire Gallieni 09/08/2023

Journée type :

Les familles peuvent déposer leur enfant entre 7h30 et 8h20 le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Ils ont ensuite la possibilité de profiter du coin détente-lecture ou de jouer jusqu'à 8h20, heure de départ pour l'école.

A 16h30, les animateurs viennent chercher les enfants de maternelle dans leur classe et les primaires à un point de rendez-vous (préau). Ils se rendent ensuite en salle de périscolaire ou ils peuvent goûter (fournis par la famille).

L'enfant a le choix de son activité

Les activités adaptées à l'âge des enfants doivent être suffisamment variées et organisées de manière à répondre aux besoins des enfants et aux contraintes de temps, particulières pour ce type d'accueil (lecture, conte, jeux à la carte, grand jeu...) elles peuvent être ludique, sportives, artistique ou de détente

Il n'y a pas d'activité sportive à proprement parler mais des jeux sportifs

L'adulte observe les enfants afin de leur proposer des activités répondant au plus près à leurs désirs et besoins.

Cette année, les enfants iront à la rencontre des personnes âgées lors de journée intergénérationnelle et participeront aux différentes semaines exceptionnelles telles que la semaine du goût, de la mobilité et des droits de l'enfant, sous formes de jeux et d'activités.

D/ Des relations entre l'enfant, l'école, l'accueil périscolaire et la famille

Les relations avec les familles.

Nous mettons tout en œuvre pour être au plus près des familles : relation individualisée avec les parents dès l'inscription, écoute quotidienne des animateurs sur place, remarques prise en compte grâce au questionnaire de satisfaction, implication lors de diverses manifestations (expositions de fin d'année...)

Les relations avec l'école.

Elles sont naturelles et facilitées par le fait que certains membres de l'équipe y travaillent le matin et le soir,

Le rôle de l'animateur bien défini :

Une équipe de petite taille garante du projet.

4 personnes, une coordinatrice, un animateur référent sur place et 3 animateurs, auront en charge l'accueil périscolaire. Cette équipe répondra en nombre et en qualification à la réglementation en vigueur. Une répartition des tâches interviendra entre les membres de l'équipe (accueil, animation lecture...)

Des animateurs expérimentés, connus des enfants.

Un effort important réalisé en termes de formation, nous permet d'obtenir un taux de titulaire du BAFA de 100%. Par ailleurs, les membres de l'équipe ont une expérience de l'encadrement d'enfants (formations complémentaires d'Agent Territorial de Service en École Maternelle, expériences dans des structures accueillant des enfants de moins de 8 ans...)

Des formations sont régulièrement proposées aux agents avec le CNFPT

Les animateurs ont tous passés récemment le PSC1 avec la protection civile.

Ce qu'on attend de l'animateur :

Tout propos exprimé ou acte contraire à la loi, notamment la loi 1972-91 dite "loi anti-raciste" et la Convention Internationale des Droits de l'enfant, sera sanctionné.

L'animateur est garant du bon fonctionnement de l'accueil en accord avec le projet pédagogique.

Cette équipe a la responsabilité :

- De l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs (salle d'activité, sanitaire...)
- Des règles de vie
- De la santé, de l'hygiène
- De respecter le rythme de l'enfant selon ses besoins.

Pour cela, il travaille en relation avec les différents membres de l'équipe de direction.

L'animateur doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments.

Des réunions de préparations obligatoires :

- Pour faire connaissance avec les autres personnes.
- Pour s'approprier le projet pédagogique.
- Pour élaborer le projet de fonctionnement.
- Pour pratiquer des activités ensemble.

Nécessité d'être d'accord avec le projet pédagogique et le projet de fonctionnement pour travailler ensemble !

Le référent sera présent lors de la préparation de ces réunions en lien avec le coordinateur.

Le rôle du référent :

Sous l'autorité du responsable du service enfance et jeunesse et de la coordinatrice, le référent devra :

- **Contribuer à la rédaction du projet pédagogique et participer à la vie de la communauté éducative :**
 - Participer à la rédaction du projet pédagogique avec la coordinatrice
 - Impulser le projet pédagogique et ses objectifs aux équipes sur le terrain
 - Proposer et participer à la mise en place du planning d'activité en lien avec le projet pédagogique
 - Proposer et suivre des projets extérieurs (fermette, semaine du goût, octobre rose ...) avec la coordinatrice

- **Assurer le bon fonctionnement de l'accueil dans le respect du cadre réglementaire :**
 - Préparer et coanimer les réunions avec la coordinatrice
 - Gestion du suivi administratif avec la coordinatrice
 - Relation avec les familles sur le lieu d'accueil
 - Garantir la sécurité des enfants sur le lieu d'accueil
 - Rendre compte à la coordinatrice, faire remonter les informations

- **Assurer la gestion d'équipe et matériel de la structure au quotidien :**
 - Coordonner les animateurs en maintenant une dynamique de groupe
 - Anticipation des conflits en lien avec la coordinatrice
 - Centraliser les besoins et demandes de matériel auprès de la coordinatrice
 - Suivi administratif (dépôt de pointages, affichages divers ...)

V. L'évaluation :

Ce projet sera évalué selon deux axes : l'axe qualitatif, à partir des objectifs opérationnels définis plus haut et l'axe quantitatif selon des critères tels que le nombre de participants, la répartition garçons/filles ...

Pour cela, nous utiliserons, en plus des documents administratifs, des outils tels que le questionnaire et la réunion de bilan.

